



Union Nationale des Syndicats Autonomes

2027



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
V 1 Férié	L 1	L 1	J 1	S 1 Férié	M 1	J 1	D 1	M 1 35	V 1	L 1 Férié	M 1 48
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2 22	V 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2
D 3	M 3 05	M 3 09	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	D 3	M 3 44	V 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4 31	S 4	L 4	J 4	S 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5 18	S 5	L 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5
M 6 01	S 6	S 6	M 6 14	J 6 Férié	D 6	M 6 27	V 6	L 6	M 6 40	S 6	L 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8 Férié	M 8	J 8	D 8	M 8 36	V 8	L 8	M 8 49
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9 23	V 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9
D 10	M 10 06	M 10 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	D 10	M 10 45	V 10 5/6 du demi 13 ^{ème} mois
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11 32	S 11	L 11	J 11 Férié	S 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12 19	S 12	L 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12
M 13 02	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13 41	S 13	L 13
J 14	D 14	D 14	M 14 15	V 14	L 14	M 14 Férié	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15 28	D 15 Férié	M 15 37	V 15	L 15	M 15 50
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16 24	V 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16
D 17	M 17 07	M 17 11	S 17	L 17 Férié	J 17	S 17	M 17	V 17	D 17	M 17 46	V 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18 33	S 18	L 18	J 18	S 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19 20	S 19	L 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19
M 20 03	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20 42	S 20	L 20
J 21	D 21	D 21	M 21 16	V 21	L 21	M 21 29	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22 38	V 22	L 22	M 22 51
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23 25	V 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23
D 24	M 24 Jour de paie	M 24 12	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	D 24	M 24 47	V 24
L 25	J 25 08	J 25 Jour de paie	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25 34	S 25	L 25	J 25	S 25 Férié
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26 21	S 26	L 26	J 26	D 26	M 26	V 26 Jour de paie	D 26
M 27 Jour de paie	S 27	S 27 +1h	M 27	J 27 Jour de paie	D 27	M 27	V 27 Jour de paie	L 27	M 27 Jour de paie	S 27	L 27
J 28 04	D 28	D 28 +1h	M 28 Jour de paie	V 28	L 28 Jour de paie + 1/6 du 13 ^{ème} mois	M 28 Jour de paie	S 28	M 28 Jour de paie	J 28 43	D 28	M 28 52
V 29	L 29	L 29 Férié	J 29 17	S 29	M 29	J 29 30	D 29	M 29 39	V 29	L 29	M 29 Jour de paie + 1/6 du demi 13 ^{ème} mois
S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30 26	V 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30
D 31	M 31 13	M 31	L 31	L 31		S 31	M 31		D 31 -1h		V 31
Période de recueil du 06/12 au 02/01 (4 semaines)	Période de recueil du 03/01 au 06/02 (5 semaines)	Période de recueil du 07/02 au 06/03 (4 semaines)	Période de recueil du 07/03 au 03/04 (4 semaines)	Période de recueil du 04/04 au 01/05 (4 semaines)	Période de recueil du 02/05 au 05/06 (5 semaines)	Période de recueil du 06/06 au 03/07 (4 semaines)	Période de recueil du 04/07 au 31/07 (4 semaines)	Période de recueil du 01/08 au 04/09 (5 semaines)	Période de recueil du 05/09 au 02/10 (4 semaines)	Période de recueil du 03/10 au 06/11 (5 semaines)	Période de recueil du 07/11 au 04/12 (4 semaines)

UNSA Disneyland Paris - Bâtiment des Syndicats - BP 100 - 77777 MARNE LA VALLÉE Cedex 4

Tél. : 06 02 19 51 74 - E-mail : disney.unsa@unsa.org

Les dates sont données à titre indicatif et n'engagent en aucun cas la responsabilité d'UNSA Disneyland Paris et de l'éditeur.

■ Dernier jour de déclaration de défraiement kilométrique



Zone A



Zone B



Zone C

UNSA Disneyland Paris, à vos côtés au quotidien



NUMÉROS UTILES

- SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL**
> Tél. : 01 64 74 55 63
- MISSION HANDICAP**
> Tél. : 01 64 74 48 08/01 64 74 36 32
- SERVICE SOCIAL**
> Tél. : 01 64 74 43 19
E-mail : dlp.service.social@disney.com
- LIGNE STIMULUS** (soutien psychologique)
> 24/24h - 7j/7 > 0801 802 213
- SERVICE LOGEMENT**
> Tél. : 01 64 74 61 04
- SERVICE EMPLOI SENIORS / RETRAITE**
> Tél. : 01 64 74 61 35
- RÉFÉRENT HARCÈLEMENT**
> Tél. : 06 02 19 51 74
dlp.ref.harcèlement.sexuel@disney.com
- RÉFÉRENT INAPTITUDE ET RECLASSEMENT / ATMA**
> Tél. : 07 60 29 75 27
- COMMISSION D'INFORMATION ET D'AIDE AU LOGEMENT**
> Tél. : 06 17 99 41 62
- COMMISSION ENFANCE**
> Tél. : 06 19 99 03 11
- FOND DE SOLIDARITÉ**
> Tél. : 06 70 27 66 38
- GARDE D'ENFANT EN URGENCE**
> Tél. : 0 800 34 76 39
- GHRO**
> Tél. : 01 60 30 00 10
de 9h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

FRAIS DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

- Frais de santé :**
Tél. : 09 69 32 49 01 ou 09 69 32 31 05
Adresse : Mercer, TSA - 51801, 28039 CHARTRES CEDEX
- Prévoyance :**
Tél. : 09 69 32 20 11
Adresse : Groupama Gan Vie, Service des relations avec les consommateurs, Bâtiment West Park 2, 2, boulevard de Pesaro, 02024 Nanterre.

AVANTAGES ENTREPRISE

- Prime de naissance / adoption 400 €, et 801 € pour optionnel. (environ, selon critère, versée par la mutuelle).
- Abondements sur le PEE et sur le PERECO 1250 €/an max.
- Défraiement kilométrique jusqu'à 1200€/an max.
- Aide à la petite enfance de moins de 4 ans : de 389,26 € bruts/enfant ou 1 place à la crèche.
- Prime d'intéressement (en fonction des atteintes).

2027

GRILLE DES SALAIRES*

Mise à jour au 1^{er} janvier 2027 (montant brut)

Coef	Minima 2027
150	1 885.69 €
175	1 920.00 €
181	1 930.00 €
187	1 940.00 €
200	1 980.00 €
215	1 990.00 €
220	2 080.00 €
225	2 280.00 €
250	2 300.00 €
260	2 555.00 €
280	2 700.00 €
300 (Agent de maîtrise)	2 828.70 €
300	3 055.00 €
360	3 350.00 €
400	3 565.00 €
430	4 080.00 €
520	5 080.00 €

*Par décision unilatérale de la Direction.

ARRÊT MALADIE

- ENVOYER à l'adresse du centre de service RH - GHRO : Bâtiment BELLINI - BP 100 - 77777 Mame la Vallée - Cedex 4 OU
- Déposer via le formulaire « Transmettre un arrêt de travail » sur D Tools HR

RETARDS / ABSENCES

- LIGNE DÉPLOIEMENT**
TÉL. : 01 64 74 81 99
- FORMULAIRE ZENDESK**

RÉCAPITULATIF DES ABSENCES AUTORISÉES RÉMUNÉRÉES

Sans condition d'ancienneté	
Mariage du salarié	5 jours (4 jours pour les salariés de SETEMO / EDLI pour mariage ou PACS)
Naissance ou adoption	3 jours
Mariage d'un enfant (le PACS d'un enfant n'ouvre pas droit à congé)	2 jours (1 jour pour les salariés de SETEMO / EDLI)
Actes médicaux PMA	Tous les examens
Les conjoints salariées en parcours de PMA (ou partenaires liés par un PACS ou personnes vivants maritalement)	3 jours
Examens de grossesse	7 absences
Les conjoints salariées enceintes (ou partenaires liés par un PACS ou personnes vivants maritalement)	3 absences
Pause pour les salariées enceintes (dès 5 ^{ème} mois)	30 min de pause sup (ou 2x 15min)
Pause pour les salariées enceintes (dès 7 ^{ème} mois)	1 heure de pause sup (ou 2x 30min)
Entretiens obligatoires nécessaires à l'obtention de l'agrément pour l'adoption.	5 jours NOUVEAU
En cas d'interruption de grossesse avant 22 semaines d'aménorrhée uniquement pour les salariés de SETEMO / EDLI pour mariage ou PACS	2 jours
Décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur	3 jours
Annonce de la survenue chez un enfant d'un handicap, d'une maladie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer	10 jours (possibilité de prise en demi-journées) NOUVEAU
Décès du conjoint ou concubin ou partenaire d'un PACS	4 jours
Décès d'un enfant ou d'une personne de moins de 25 ans dont le salarié à la charge ou décès d'un enfant, quel que soit son âge, lorsque celui-ci est lui-même parent (congé de deuil)	7 jours
Décès d'un enfant de plus de 25 ans (congé de deuil)	5 jours
Décès d'un enfant de moins de 25 ans (ou d'une personne à charge de moins de 25 ans ou d'un enfant quelque soit son âge s'il était lui-même parent)	14 jours
Décès d'un enfant de plus de 25 ans	12 jours
Décès d'un ascendant au second degré (grands-parents)	1 jour (2 jours pour les salariés de SETEMO / EDLI)
Rentrée scolaire (un ou des enfant(s) en âge scolaire ; jusqu'à la veille des 12 ans)	1/2 journée (pas de disposition prévue pour les salariés de SETEMO / EDLI)
Actes médicaux Handicap	5 jours (possibilité de prise en demi-journées)
Actes médicaux supplémentaires Handicap sur avis médecin traitant ou spécialiste	2 jours supplémentaires (possibilité de prise en demi-journées)
Proche aidant (dont le conjoint ou le partenaire de PACS, un parent (père, mère), ayant un enfant à charge handicapé, ou ayant un petit-enfant en situation nécessitant une aide régulière et fréquente	6 jours (possibilité de prise en demi-journées)
Annonce de la survenue chez un enfant d'un handicap, d'une maladie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer	5 jours (possibilité de prise en demi-journées)
Représentant légal d'un proche (désignés tuteurs, curateurs ou visées par une mesure de sauvegarde de justice)	1 jour (possibilité de prise en demi-journée)
Salariés de plus de 60 ans	30 min de pause sup (ou 2x 15min)
Salariés nuit fixe de plus de 60 ans	1 heure de pause sup (ou 2x 30min)
Sous réserve d'avoir trois mois d'ancienneté	
Enfants malades de moins de 14 ans	5 jours (pas de disposition prévue pour les salariés de SETEMO / EDLI)
Hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans	1 jour sup (pas de disposition prévue pour les salariés de SETEMO / EDLI)
Sous réserve d'avoir six mois d'ancienneté	
Endométriose	4 jours
Spécificité PACS	
PACS avec un an d'ancienneté	5 jours
PACS avec une ancienneté inférieure à un an	4 jours



HappyPal



Bâtiment Imaginations • 77777 CS 50907
77704 MARNE LA VALLÉE - Cedex 4
Tél. : 01 64 74 39 45
Email : accueil@csedisney.com
Subventions des salariés : subvention@csedisney.com

Remise 10%

sur présentation de l'ID (Date à consulter au CSE)

Val d'Europe et Saison de Meaux (Les samedis)



Meaux - Serris (Les jeudis)



Clos du chêne



(Certains jeudis de chaque mois)



Chessy (Chaque premier mercredi du mois)



Magny Le Hongre (chaque mardi) Coupvray (chaque mercredi)

Les dates et/ou les offres sont susceptibles d'être modifiées et/ou supprimées au cours de l'année

Carte cadeau de Noël tous les ans

SUBVENTIONS

- Jusqu'à 300 euros de subvention (Voyages, chèques vacances « demande entre le 1^{er} octobre et 31 décembre », centre de loisirs..) ;
- 50 euros de bons de cadeaux pour une naissance / adoption / départ à la retraite ;
- 500 euros de don maximum en cas de décès du salarié(e), conjoint (mariage, concubinage ou PACS) ou d'un enfant ;
- Aide de secours de 100 euros par salarié, 160 euros par couple et 60 euros par enfant à charge.

Billetterie CSE

Offres exclusives Cast-Members

 Carte cadeau 100 € Remise de 6%, tarif après réduction : 94 €	 Carte cadeau 100 € Remise de 6%, tarif après réduction : 94 €	 Billet à 47,00 € Tarif unique, gratuit pour les -3ans.
 Carte cadeau 50 € Remise de 6%, tarif après réduction : 47 €	 Carte cadeau 50 € Remise de 6%, tarif après réduction : 47 €	
 Billet à 6,30 € Tarif unique, croisière promenade sur la Seine (1 heure).	 Billet Adulte 16 € Sans limite de validité Billet Enfant 8 € Sans limite de validité Tarif de 3 à 11 ans Gratuit pour les enfants de -3 ans	 Billet à 19,00 € Tarif unique, gratuit pour les enfants de -5 ans.
 Billet à 21 € Tarif unique, gratuit pour les enfants de -4 ans.	 Billet à 43 € Tarif unique, gratuit pour les enfants de -5 ans.	 Billet à 6,50 € Limitée à 6 places par mois et par Cast-members.

La billetterie n'est ni reprise ni échangée. Les paiements en espèces sont plafonnés à 1 000 euros, et les paiements par chèque sont limités à 350 euros.